

Département de la Haute-Savoie Arrondissement d'Annecy

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

## L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Monsieur Christian DULAC, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

<u>Présents</u>: M. DULAC – Mme LABORIER – M. BERNARD-GRANGER – Mme CHAUVETET – M. TRUFFET – Mme BOICHET-PASSICOS – M. CLÉVY – Mme CROENNE – M. VIOLLET – Mme CHARVIER – M. COLLOMB – Mme STABLEAUX-VILLERET – M. DEPLANTE – Mme GROS – Mrs PERRUISSET – ABRY – PEIGNON – MENELOT – Mmes MARTINA – PINSON – M. PRICAZ – Mme OLIVER – M. GERBIER – Mmes TERRIER – GALMICHE – AUGUSTIN – DESBIOLLES – M. PETIT – Mme BONANSEA – Mrs MONTEIRO-BRAZ – TURK-SAVIGNY – Mme CHAL.

Absent excusé: M. TAMRI qui a donné pouvoir à M. TRUFFET.

Mme Marie STABLEAUX-VILLERET a été désignée Secrétaire de séance.

## ☑ Délibération n° 2024-02-32

Nature: 9.1. Autres domaines de compétences des communes et des EPCI
Objet: Convention de partenariat à intervenir entre la Ville de Rumilly et la Radio FMR dans le cadre de la semaine de la Jeunesse 2024
Rapporteur: M. Nicolas TRUFFET, Adjoint au Maire

Du 2 au 7 avril 2024 se déroulera la deuxième édition de la semaine de la Jeunesse. Cet évènement est organisé par la Ville de Rumilly et piloté par le service jeunesse. Un grand nombre de partenaires s'associent à la Commune pour proposer, partout dans la Ville, une série d'événements dédiée à la jeunesse.

Afin de communiquer largement sur cette semaine, un partenariat entre la Ville de Rumilly et la Radio FMR est proposé.

La convention entre la Ville de Rumilly et la Radio FMR, jointe en annexe, porte notamment sur les points suivants :

## 3-1 Moyens mis en œuvre par la Commune dans le cadre du partenariat

La Commune s'engage à :

- Faire mention du partenariat avec Radio FMR
  - sur l'affiche de la Semaine de la Jeunesse : intégration du logo FMR

sur le livret de la Semaine de la Jeunesse imprimé en 2500 exemplaires

-Intégration du logo FMR

-Intégration d'un texte de présentation de la radio FMR :

Radio FMR est partenaire média de la Semaine de la Jeunesse Radio FMR est diffusée depuis l'Albanais à Rumilly jusqu'à Annecy et Aix Les Bains sur la fréquence 89.2 Mhz en FM et en DAB+ sur le multiplex Annecy Local / plus d'infos : radiofmr.com

2. <u>Installer des outils de communication FMR sur les événements de la semaine la jeunesse :</u>

Sont autorisés, la pose d'oriflammes de la radio FMR, sur les événements de la semaine de la jeunesse, dans la mesure où ces supports de communication ne sont pas plus imposants que ceux déployés par la Ville de Rumilly. La Ville de Rumilly se réserve le droit d'arbitrer l'emplacement et le nombre de ces supports de communication représentants Radio FMR. Il ne sera pas autorisé d'installer ces supports de communication de Radio FMR si aucun support de communication représentant la Ville n'est déployé.

3. Souscrire à l'achat d'un spot audio publicitaire réalisé et diffusé par Radio FMR :

La Ville de Rumilly s'inscrit dans les tarifs en vigueur définit par la radio FMR pour ce type de prestation (spot publicitaire de 30 secondes / diffusion du lundi au dimanche pendant 14 jours du 25 mars au 7 avril 2024 / 10 passages par jour / coût TTC : 765 euros)

3-2 Moyens mis en œuvre par la Radio

Radio FMR s'engage à :

1. Programmer une interview en studio en amont de la semaine de la jeunesse

Seront invités à s'exprimer au cours de cette interview, l'élue en charge de la jeunesse, le responsable du service jeunesse de la Ville et éventuellement le maire jeune.

Cette interview sera diffusée en direct dans le wake up de FMR et filmée pour mise en ligne sur les réseaux sociaux de la radio FMR.

La Ville de Rumilly pourra, pour son propre usage, et à des fins non commerciales, librement accéder et disposer des émissions audio et/ou vidéo afin de les diffuser sur ses supports de communication (réseaux sociaux, site internet ou autre).

2. <u>Réaliser des interventions radio à 9h50 « bons plans » quotidiens pour annoncer le programme de la journée</u>

Ces informations seront diffusées le matin, dans le wake up de FMR et repris dans la journée, pour informer les auditeurs des événements de la journée

3. Réaliser un article de promotion sur la semaine de la jeunesse

Diffusé sur le site internet de Radio FMR et sur les réseaux sociaux de Radio FMR.

4. <u>Tenir un stand lors du village de la jeunesse, le 6 avril 2024 (sous réserve de disponibilités techniques et humaines au sein de la radio FMR)</u>

Le stand permettra de couvrir le village de la jeunesse avec des interviews en direct, diffusées sur l'antenne de FMR.

Les membres de la Commission « Communication et festivités » ont été consultés par mail en date du 12 mars 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Rumilly et la Radio FMR dans le cadre de la semaine de la Jeunesse 2024,

AUTORISE M. LE MAIRE à la signer.

La Secrétaire de séance,

Marie STABLEAUX-VILLERET

Le Maire,

**Christian DULAC** 



